

saires au maintien de l'ordre et à l'organisation des premiers secours.

Il remet le commandement au commandant d'armes aussitôt l'arrivée de cet officier.

Le lieutenant de port fait prévenir les bâtiments sur rade et l'arsenal.

Le guetteur du sémaphore, lorsqu'il croit, de jour, à un incendie en ville, signale :

**240**—Apparence d'incendie dans l'Est de la ville, en se repérant à partir de l'avenue du Gouvernement.

**241**—Apparence d'incendie dans l'Ouest.

Lorsqu'il est certain que c'est bien un incendie, il signale :

**242**—Incendie dans l'Est.

**243**—Incendie dans l'Ouest.

Et quand il y a lieu :

**244**—L'incendie diminue.

Aussitôt qu'il est possible, le commandant de la rade, les commandants de l'artillerie et de l'infanterie envoient un sous-officier au bureau de l'état-major pour assurer la transmission sûre et rapide des ordres.

Une embarcation reste au quai à la disposition du sous-officier envoyé par le commandant de la rade.

Le commandant d'armes fait sonner la générale ; à ce signal, tous les soldats ou marins doivent rallier leurs casernes ou bâtiments.

Les pompes sont immédiatement dirigées sur le lieu de l'incendie ; celle de la police armée par les mutoi, complétée au besoin par les hommes réquisitionnés sur les lieux.

Les deux pompes aspirantes et foulantes de l'artillerie, armées par son personnel, la 3<sup>e</sup> restant en réserve ;

La grande pompe des ponts et chaussées, dont le personnel sera fourni par l'infanterie à raison de 1 sous-officier et 20 hommes, se trouve à l'ancienne direction des ponts et chaussées.

Au même magasin se trouve une autre pompe aspirante et foulante (personnel : 1 sous-officier et 6 hommes d'infanterie) ; ainsi qu'une pompe foulante qui restera en réserve.

Les deux pompes de l'arsenal, armées par son personnel.

Les deux pompes qui sont en magasin à l'arsenal, armées également par l'infanterie ; leurs équipages se rendront à l'arsenal, prêts à partir sur l'ordre émanant de l'état-major.